

président du Sénat de Chambéry à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. M<sup>me</sup> de Maubou ne suivit pas immédiatement son mari et son beau-frère; on parut l'oublier pendant quelque temps. Elle eut la douleur et la consolation d'être réunie dans les prisons au second de ses beaux-frères, Pierre-Antoine Chappuis de Saint-Julien, qui n'avait pas combattu à Lyon, mais dont le nom était un titre de proscription; il avait quitté l'armée quand il en vit changer le drapeau. Il devait survivre à tant de désastres en s'échappant comme par miracle sous un déguisement grossier.

Ce ne fut que le 3 germinal de l'an II, 12 février 1794, au lever du jour, que Madame de Maubou comparut devant l'inexorable Commission; elle croyait encore avoir un lendemain, mais à peine eut-elle le temps d'épancher son cœur dans une lettre admirable, car le procès-verbal

---

militaire le condamne à la peine de mort, à la confiscation de ses biens, en conformité de la loi ci-dessus relatée.

Et sera le présent jugement envoyé sur le champ aux représentants du peuple et au général en chef de l'armée des Alpes, pour qu'il soit mis à exécution dans le jour.

Fait, clos et arrêté dans la salle du Palais de Justice, lieu des séances de la Commissaire militaire, le troisième jour du second mois de l'an deux de la République une, indivisible et démocratique. Signé à la minute : Béranger, capitaine; Faure, lieutenant; Julien, lieutenant; P. Pellegrin et Ant. Bavin, sergents.

Expédition collationnée.

MARCHAND, commis-greffier.

Nous, premier président de la Cour Royale de Lyon, certifions la signature du sieur Marchand apposée ci-dessus ès qualité par lui prise, en foi de quoi avons signé la présente et à icelle fait apposer le sceau de la Cour...

Lyon, le 28 janvier 1817.

BASTARD D'ESTANG.